

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 3 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 3 janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie de Belleu, pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

Date de la convocation :

27 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	17	1	18

Sous la Présidence de Mr Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BERGE Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mr BÉZIN Jean-Marc, Mr CHOQUENET Vincent, Mr COUTEAU Jean-Marie, Mr DESUMEUR Alex, Mr ENGRAND Olivier, Mr MADIOT Claude, Mr MARCHAL Jean-Bernard, Mr MONTARON Philippe, Mr MUTTERER Fabrice, Mr PHILIPON Vincent, Mr ROUTIER Thierry, Mr WALLE Dominique.

Pouvoir : Mr BOBIN Franck donne pouvoir à Mr ENGRAND Olivier

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou

Les absents sont excusés

Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	Rapport
	N°7

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 26 octobre 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe pour un agent de la Centrale Mobinfos, lauréate du concours externe de ce cadre d'emploi.

Le Président propose au comité syndical :

-La suppression d'un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35H par semaine.

- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er janvier 2022,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Catégorie B

Grade : Rédacteur principal de 2ème classe :

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Crade d'emploi : Catégorie C

Grade : Adjoint Administratif principal 2ème Classe :

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Ce tableau se décompose ainsi :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombres heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	4	4 poste à 35 heures
Adjoint administratif	C	3	3 postes à 35 heures

principal territorial			
TOTAL		8	

Il est demandé aux membres du Comités Syndical d'adopter la modification du tableau des emplois telle qu'ainsi proposée ci-dessus.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical :

- Adoptent la modification du tableau des emplois telle qu'ainsi proposée ci-dessus.

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 5 janvier 2023
Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

